

SECTION I : POUVOIR ADJUDICATEUR

I.1) Nom, adresses et point(s) de contact : Commune de Bellegarde, à l'attention de M. Juan Martinez Maire, Place Charles de Gaulle, F - 30127 Bellegarde, Tél : +33 466011116, Email : f.delhoume@mairie-bellegarde.fr, Fax : +33 466016164

Code d'identification national : 21300034200013

Adresse auprès de laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues : SEGARD, , à l'attention de Mme Chrystelle SERAYET, 442 rue Georges Besse, F - 30035 Nimes, Tél : +33 466386017, Email : chrystelle.serayet@lasegard.com

Adresse auprès de laquelle le cahier des charges et les documents complémentaires (y compris des documents relatifs à un dialogue compétitif et un système d'acquisition dynamique) peuvent être obtenus : Point(s) de contact susmentionné(s)

Adresse à laquelle les offres ou demandes de participation doivent être envoyées : Commune de BELLEGARDE, , à l'attention de M. Juan MARTINEZ Le maire, Place Charles de Gaulle, F - 30127 Bellegarde, URL : http://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/ent_detail.do?selected=0&PCSLID=CSL_2010_US1E7Nvfid

I.2) Type de pouvoir adjudicateur : Organisme de droit public

I.3) Activité principale : Services généraux des administrations publiques.

I.4) Attribution de marché pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs :
Le pouvoir adjudicateur agit pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs : non

SECTION II : OBJET DU MARCHE

II.1) Description

II.1.1) Intitulé attribué au marché par le pouvoir adjudicateur : Bail emphytéotique administratif pour la construction et la mise à disposition d'une gendarmerie sur la commune de BELLEGARDE

II.1.2) Type de marché et lieu d'exécution, de livraison ou de prestation : Travaux
Conception et réalisation

Lieu principal d'exécution : Bellegarde, 30127

Code NUTS : FR812

II.1.3) L'avis implique :

II.1.4) Informations sur l'accord-cadre :

II.1.5) Description succincte du marché ou de l'achat / des achats : Le contrat a pour objet la conclusion d'un bail emphytéotique administratif. Un opérateur, sous sa propre maîtrise d'ouvrage, se chargera de la conception, du financement, de la réalisation des travaux nécessaires à la construction d'une brigade de proximité composée d'un peloton de surveillance et d'intervention gendarmerie comprenant 1 officier, 22 sous-officiers, 8 gendarmes adjoints volontaires.

Ce projet comporte une "zone résidence" composée des logements d'habitation et d'une "zone service" composée des locaux techniques et des locaux de service. Cependant, le programme pourra être réduit à 12 logements. Un document est mis à disposition des candidats avec l'hypothèse de base et l'hypothèse de réduction éventuelle du projet. D'ores et déjà, les opérateurs potentiels devront prévoir et concevoir leur projet avec cette réduction de programme. La construction s'effectuera sur la base du référentiel rédigé par les services de la gendarmerie nationale. Ensuite, la commune se chargera de donner à bail les bâtiments aux services de l'Etat.

Sera conclu un ensemble contractuel indivisible constitué d'une part, d'un bail emphytéotique administratif (bea) en application des articles L1311-2 et suivant du code général des collectivités territoriales (en vue de la réalisation d'une opération d'intérêt général fondée sur l'article L. 1311-2 du Code Général des collectivités territoriales) et, d'autre part, en retour, d'une convention de location par l'emphytéote à la commune en contrepartie du versement de loyers par la Commune à l'emphytéote.

L'opérateur, maître d'ouvrage, assurera seul la direction juridique, technique des travaux et aura à sa charge toutes les dépenses de construction liées aux biens, objet du futur bail. A l'expiration normale du bail, l'intégralité des ouvrages et aménagements résultant des travaux réalisés par l'opérateur deviendra propriété de la Ville de Bellegarde, sans que celui-ci ait droit à une quelconque indemnité.

II.1.6) Classification CPV (Vocabulaire Commun pour les marchés publics) : 45216000, 70330000, 71000000, 70200000

II.1.7) Marché couvert par l'accord sur les marchés publics (AMP) : Non

II.1.8) Division en lots : Non

II.1.9) Des variantes seront prises en considération : Oui

II.2) Quantité ou étendue du marché

II.2.1) Quantité ou étendue globale : 25 logements dont 2 réversibles, un bâtiment à usage de bureaux et de locaux de services spécifiques ainsi que des locaux techniques. Cependant, le projet doit prévoir aussi l'éventualité d'une réduction de programme.

II.2.2) Informations sur les options

Options : Oui

Description de ces options : Option au sens du droit Français.

Le programme pourra éventuellement être réduit à 12 logements. Il devra communiquer à la collectivité les impacts de cette réduction sur le loyer.

L'opérateur répond en toute connaissance de cause et il ne pourra ultérieurement se dégager suite à cette réduction du projet.

II.2.3) Reconduction

Ce marché peut faire l'objet d'une reconduction : Non

II.3) Durée du marché ou délai d'exécution

SECTION III : RENSEIGNEMENTS D'ORDRE JURIDIQUE, ECONOMIQUE, FINANCIER ET TECHNIQUE

III.1) Conditions relatives au contrat

III.1.1) Cautionnement et garanties exigés :

III.1.2) Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent :

L'investissement est effectué par l'emphytéote, la commune versant pendant la durée du bail un loyer. La commune donnera à bail les bâtiments aux services de l'Etat en contrepartie d'un loyer.

Règlement par mandat administratif suivant les règles de la comptabilité publique.

Délais global de paiement de 30 jours.

III.1.3) Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché :

L'objet du présent contrat impose en lui même la constitution d'un groupement car un seul opérateur économique a rarement l'ensemble des compétences nécessaires (conception, réalisation, technique, juridique et financière). La forme du groupement imposée est le groupement solidaire.

La présentation d'un seul opérateur est possible sous réserve d'avoir l'ensemble des compétences et garanties nécessaires.

III.1.4) L'exécution du marché est soumise à d'autres conditions particulières :

III.2) Conditions de participation

III.2.1) Situation propre des opérateurs économiques, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession :

Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies : La lettre de candidature (formulaire DC1 ou équivalent) signée en original par chaque membre du groupement.

Kbis de moins de trois mois.

Une déclaration sur l'honneur dûment datée et signée certifiant que chaque candidat membre du groupement n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles 43, 44 et 46 du Code des marchés publics :

Pour chaque membre, les documents relatifs aux pouvoirs de la personne habilitée pour l'engager (les délégations, ...).

III.2.2) Capacité économique et financière

Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies : Pour chaque membre : le montant et la composition de son capital social, - les comptes annuels certifiés des 3 derniers exercices accompagnés des liasses fiscales et de leurs annexes ou règles d'effet équivalent pour les candidats non établis en France.

Les pièces et renseignements demandés concernent les candidats et non les sociétés mères, sauf si celles-ci se portent garantes par lettre d'engagement.

Les candidats sont libres de fournir tout autre document permettant d'attester de leurs capacités économiques et financières.

III.2.3) Capacité technique

Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies : Les attestations d'assurance de responsabilité civile professionnelle signée, mentionnant les activités garanties et en cours de validité.

Présenter l'ensemble des compétences permettant de s'assurer de la capacité à concevoir, réaliser, financer le projet.

Une note sur la structuration juridique du groupement actuel ou à venir et en quoi ce groupement apportera l'ensemble des garanties à la commune et précisant l'organisation et le rôle de chaque membre de l'équipe.

Une liste des principales prestations similaires exécutées au cours des cinq dernières années, indiquant le montant annuel, la date et le destinataire public ou privé (préciser les coordonnées des personnes à contacter).

Pour les personnes chargées de l'architecture, une attestation sur l'honneur de leur inscription à l'ordre (ou attestation sur l'honneur d'absence d'ordre des architectes pour les ressortissants concernés).

Les certificats d'identité et de qualification professionnelle, ou tout autre document équivalent. Les candidats pourront, le cas échéant, faire valoir les capacités économiques et financières comme professionnelles et techniques d'autres entités, quelle que soit la nature juridique des liens existant entre eux-mêmes et ces entités. Ils devront, dans ce cas, prouver qu'ils disposeront des moyens nécessaires, par exemple par la production de l'engagement de ces entités à mettre à la disposition de l'opérateur leurs moyens pour l'exécution de ce contrat.

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'un ou de plusieurs sous-traitants ou co-traitants, le candidat produit les mêmes documents concernant le sous-traitant ou le co-traitant que ceux exigés des candidats par l'acheteur public. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de ce ou ces sous-traitants pour l'exécution du marché, le candidat produit soit le contrat de sous-traitance, soit un engagement écrit du ou des sous-traitants.

III.2.4) Marchés réservés : Non

SECTION IV : PROCEDURE

IV.1) Type de procédure

IV.1.1) Type de procédure : Ouverte

IV.1.2) Limites concernant le nombre d'opérateurs invités à soumissionner ou à participer :

- IV.1.3) Réduction du nombre d'opérateurs durant la négociation ou le dialogue** :
- IV.2) Critères d'attribution**
- IV.2.1) Critères d'attribution** : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges, dans l'invitation à soumissionner ou à négocier ou encore dans le document descriptif.
- IV.2.2) Une enchère électronique sera effectuée** :
- IV.3) Renseignements d'ordre administratif**
- IV.3.1) Numéro de référence attribué au dossier par le pouvoir adjudicateur** : 310
- IV.3.2) Publication(s) antérieure(s) concernant le même marché** : Non
- IV.3.3) Conditions d'obtention du cahier des charges et des documents complémentaires ou du document descriptif**
- IV.3.4) Date limite de réception des offres ou des demandes de participation** : 30/09/2013 à 12 h 00
- IV.3.5) Date d'envoi des invitations à soumissionner ou à participer aux candidats sélectionnés**
- IV.3.6) Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation** : Français.
- IV.3.7) Délai minimal pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre**
- IV.3.8) Modalités d'ouverture des offres**

SECTION VI : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

- VI.1) Il s'agit d'un marché à caractère périodique** :
- VI.2) Le marché s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds communautaires** : Non
- VI.3) Autres informations** : Procédure ouverte. Le code des marchés publics français n'est pas applicable à cet ensemble contractuel mais le pouvoir adjudicateur a mis en oeuvre une procédure respectant les principes issus des directives communautaires (publicité, transparence, égalité de traitement).
 Au vu du projet, la visite sur site est obligatoire. Les visites débuteront à compter du 29 juillet 2013. Préalablement, le candidat aura effectué une demande écrite auprès de f.delhoume@mairie-bellegarde.fr. Lors de la visite sur le site, un CD ROM comprenant l'ensemble du dossier sera communiqué au candidat présent. Les candidats ont d'ores et déjà des informations sur les caractéristiques de l'opération sur le site <https://segard.achatpublic.com>.
 L'admission des candidatures s'opèrera uniquement au vu des garanties et capacités techniques et financières ainsi que les références professionnelles des candidats : vérification que les candidats disposent des capacités professionnelles, techniques et financières nécessaires à l'exécution du marché.
 Seront rejetées les candidatures ne présentant pas de références et garanties professionnelles, techniques et financières suffisantes démontrant leur capacité à exécuter correctement le contrat.
 La commune examinera ensuite les propositions des candidats retenus. Le contenu des propositions est décrit dans le règlement de la consultation. Une audition pourra être organisée.
 Après le choix de la proposition, la collectivité engagera une discussion avec le candidat pour bien comprendre son offre. Une fois l'opérateur sélectionné, une promesse de BEA sera signée.
 Durée : le BEA sera conclu pour une durée maximale de 40 années. La convention de mise à disposition débutera le jour de la prise en jouissance des locaux et prendra fin à expiration du BEA (convention non détachable). une variante sur la durée (supérieure à 18 ans et inférieure à 40 ans) pourra être proposée dans un document séparé et identifié comme tel et indiquant l'ensemble des impacts. D'autres variantes pourront éventuellement avoir lieu sur les aspects techniques, juridiques ou financiers mais en respectant le référentiel communiqué. Une option est prévue.
- VI.4) Procédures de recours**
- VI.4.1) Instance chargée des procédures de recours** : Tribunal Administratif de Nîmes, 16 avenue Feuchères CS 88010, 30941 Nîmes cedex 09, . Tél : +33 466273700. E-mail : greffe.ta-nimes@juradm.fr. Fax : +33 466362786
- VI.4.2) Introduction des recours**
- VI.4.3) Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours** :
- Tribunal Administratif de Nîmes, 16 avenue Feuchères CS 88010, 30941 Nîmes,
- VI.5) Date d'envoi du présent avis** : 11 juillet 2013